

## DESCRIPTIF DES INFORMATIONS

### VIGILANCE OUTRE MER

### ET ALERTES CYCLONIQUES

## 1. PREAMBULE

Les produits de « Vigilance » sont normalement de la responsabilité de Météo-France qui en informe régulièrement les autorités chargées de la sécurité civile. Les informations concernant les phénomènes cycloniques proviennent également des services météorologiques.

Par contre, les « alertes » cycloniques sont du strict ressort des autorités de l'Etat (représenté par le Préfet, le Haut-Commissaire ou l'administrateur supérieur selon la nature du territoire) ou du Gouvernement en Nouvelle-Calédonie). Ces alertes sont diffusées en utilisant des informations fournies par Météo-France.

Dans certains cas, l'Etat ou le Gouvernement de Nouvelle-Calédonie peuvent donner la priorité à la diffusion des informations cycloniques ; les informations de vigilance ne sont alors pas communiquées au grand public.

Aux Antilles, les informations de vigilance et d'alerte sont souvent fusionnées et les Préfets jugent également nécessaires de donner leur avis sur les niveaux de vigilance.

## 2. LES PRODUITS

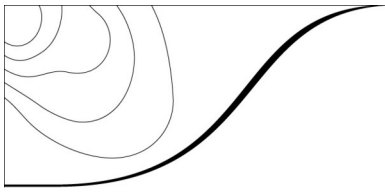
L'information mise à disposition de l'utilisateur est constituée d'un fichier unique zippé qui est mis à jour chaque minute et qui contient l'ensemble des fichiers constituant le flux vigilance dont on trouvera le détail à la suite. Ce fichier est disponible à l'adresse : [http://vigilance.meteofrance.com/data/vigilance\\_OM.zip](http://vigilance.meteofrance.com/data/vigilance_OM.zip)

Le flux vigilance outre mer est constitué comme suit :

- Les fichiers des données de l'état de la vigilance sont au format PDF.
- Suivant les départements ou territoires :
  - Les bulletins et cartes sont réunis dans un même fichier ou forment 2 fichiers séparés.
  - Il existe un fichier par type de phénomène suivi par la vigilance ou un fichier quel que soit le paramètre.
  - Il y a une production systématique quotidienne ou une production selon les conditions météorologiques
  - Le suivi cyclonique est intégré ou pas à la vigilance.

Les particularités propres à chaque département ou territoire sont précisées dans le descriptif ci-dessous.

- En complément de l'information Vigilance, les bulletins de suivi des cyclones sont également fournis.



### **3. DESCRIPTIF DE LA VIGILANCE OUTRE MER**

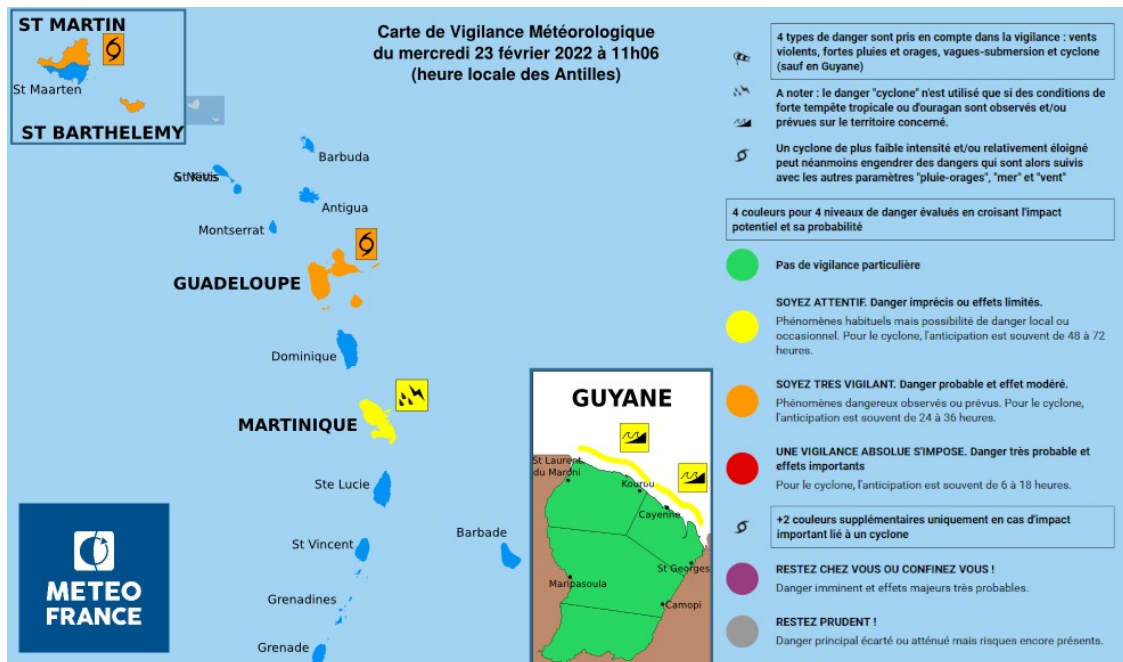
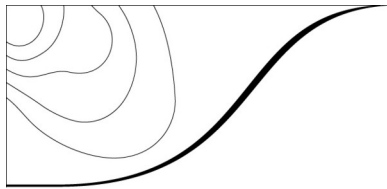
#### **3.1. Vigilance Antilles-Guyane**

Cette vigilance est spécifique à la région Antilles-Guyane, dans la mesure où le cyclone est considéré comme un danger, au même titre que les Fortes précipitations-Orages, le Vent Violent ou vagues-submersion:

- aux quatre couleurs vert, jaune, orange, rouge s'ajoutent ainsi deux couleurs spécifiques pour les cyclones (violet pour les phénomènes majeurs, gris pour la sortie de crise cyclonique) ;
- des bulletins sont émis dès le niveau jaune ;
- la couleur peut être valable pour un danger prévu au-delà de 24 heures d'échéance ; jusqu'à 48 heures, voire un peu plus pour un cyclone.

En région Antilles-Guyane, la procédure de vigilance s'applique sur 4 zones géographiques distinctes :

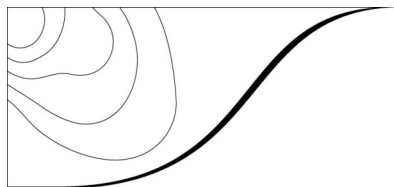
- Saint-Barthélemy et Saint-Martin (2 sous-zones), îles situées au nord de la Guadeloupe ;
- la Guadeloupe et les îles proches (Désirade, Marie-Galante, Saintes) ;
- la Martinique ;
- la Guyane (4 sous-zones).



Les phénomènes fortes précipitations et orages sont regroupés parce qu'ils sont liés en général.

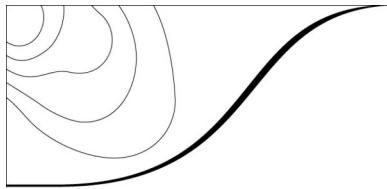
En ce qui concerne le cyclone, et ce contrairement aux autres paramètres, la progression dans les couleurs dépend en bonne partie de la distance à laquelle se trouve le cyclone et donc de l'échéance à laquelle il pourra menacer directement l'île (supérieure à 36 heures, moins de 24 heures, 6 à 8 heures...). L'intensité joue également dans l'appréciation, mais les critères diffèrent entre Martinique et Guadeloupe, notamment pour le passage en rouge :

- En Martinique, le passage en vigilance "cyclone" ne se fait qu'à partir d'un stade prévu de forte tempête tropicale, c'est-à-dire si les vents moyens sont prévus atteindre 90 km/h sur l'île. Si le phénomène cyclonique est de moindre intensité, la vigilance est traitée via les paramètres habituels (pluie, vent, houle...). Idem si le phénomène, tempête tropicale ou ouragan, circule sur l'arc antillais mais suffisamment loin de l'île pour ne pas occasionner de vents supérieurs à 90 km/h. En cas de vigilance "cyclone", il est prévu de passer systématiquement au rouge dans les 6 à 12 heures précédant l'arrivée du système. Le passage au violet ne doit se faire qu'en cas d'ouragan (vents atteignant 118 km/h).
- En Guadeloupe, le seuil d'intensité pour le passage en vigilance "cyclone" est de 63 km/h (seuil bas de la tempête tropicale). La montée en couleur se fait en fonction de la proximité du phénomène.



**Ci dessous les différents niveaux de Vigilance « cyclone »**

| Niveau de vigilance               | Définition   |
|-----------------------------------|--|
| <b>Vigilance jaune cyclone</b>    | Une perturbation de type cyclonique peut représenter une menace pour le territoire, à échéance encore lointaine ou imprécise, ou à échéance plus rapprochée mais avec effets limités attendus (impact faible).   |
| <b>Vigilance orange cyclone</b>   | Un cyclone tropical représente un danger possible avec impact fort attendu à échéance encore un peu éloignée et donc avec encore une légère imprécision, ou un danger très probable à échéance rapprochée mais avec effets limités attendus (impact modéré).   |
| <b>Vigilance rouge cyclone</b>    | Un cyclone tropical représente un danger très probable à échéance rapprochée avec effets relativement forts, ou à échéance un peu plus éloignée mais avec effets intenses attendus (cyclone majeur, violent).  |
| <b>Vigilance violette cyclone</b> | Un cyclone tropical intense (ouragan majeur) représente un danger imminent pour partie ou totalité du territoire, ses effets attendus étant très importants.   |
| <b>Vigilance grise cyclone</b>    | Un cyclone tropical a traversé le territoire, avec des dégâts. Même si les conditions météorologiques sont en cours d'amélioration, subsiste un danger (inondations, coulées de boue, fils électriques à terre, routes coupées, ...). Les équipes de déblaiement et de secours doivent pouvoir commencer à travailler. |



### 3.2. Vigilance à La Réunion et à Mayotte

Il est précisé en préalable que les alertes cycloniques y sont gérées indépendamment de la vigilance météorologique.

#### **Systeme de vigilance à La Réunion**

Les événements météorologiques visés par la vigilance (dans le plan EMD - Evénements météorologiques dangereux) sont les fortes pluies, les orages, les vents forts et les fortes houles. En cas de danger, Météo-France diffuse des bulletins de vigilance météorologique, avec une carte précisant les phénomènes menaçants, le niveau de risque et les zones à risque :

- 5 zones terrestres pour les risques fortes pluies, orages et vents forts ;
- 7 zones littorales pour le risque fortes houles.

Voici quelques particularités de ce système de vigilance :

- pas de carte de vigilance régulière, mais des bulletins de vigilance en cas de danger, comprenant une carte de zonage du risque ;
- utilisation de hachures de couleur pour représenter le niveau de vigilance, afin d'éviter une confusion avec les couleurs utilisées pour les alertes cycloniques ;
- utilisation du terme « vigilance renforcée » pour les événements d'intensité exceptionnelle.



#### **Vigilance**

Soyez très vigilants, des phénomènes dangereux sont prévus

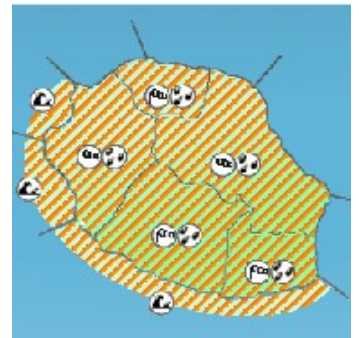


#### **Vigilance renforcée**

Une vigilance absolue s'impose, des phénomènes d'intensité exceptionnelle sont prévus.

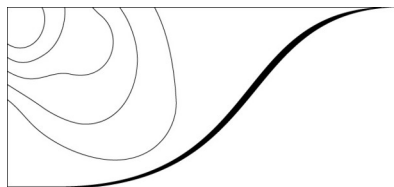


**Pas de vigilance particulière** : Soyez attentifs, toutefois, si vous pratiquez des activités sensibles au risque météo, en particulier en bord de mer et dans les ravines.



#### **Systeme de vigilance à Mayotte**

Les événements météorologiques visés par la vigilance sont les fortes pluies, les orages, la forte houle et le vent fort, la vigilance météorologique comportant deux niveaux de risque pour chaque phénomène sauf pour la forte houle. Ainsi, pour les fortes pluies par exemple, on distingue le risque de fortes pluies et le risque important de fortes pluies, qui correspondent à des probabilités de dépassement de seuils. Le risque concerne une seule zone terrestre pour les fortes pluies, orages et vent fort, et une zone maritime pour la forte houle.



## **L'alerte cyclonique**

Comme précisé précédemment, le système d'alerte cyclonique ne relève pas de la procédure de vigilance météorologique. A La Réunion, le système est basé sur un niveau d'alerte décidé par le Préfet, sur proposition de Météo-France, en considérant le seul paramètre vent (vents moyens supérieurs à 100 km/h et rafales supérieures à 150 km/h).

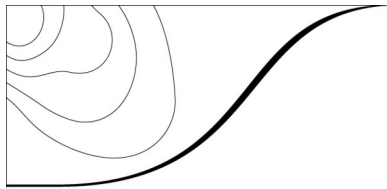
Ci-dessous les différents niveaux d'alerte

### **La Réunion**

| <b>Niveau d'alerte</b>       | <b>Définition</b>  |
|------------------------------|--|
| <b>Pré-alerte cyclonique</b> | Menace potentielle dans les jours à venir (au-delà de 24 heures) |
| <b>Alerte orange</b>         | Danger dans les 24 heures à venir                                |
| <b>Alerte rouge</b>          | Le danger cyclonique est imminent (dans les heures à venir)      |
| <b>Phase de sauvegarde</b>   | La menace cyclonique est écartée mais des dangers subsistent     |

### **Mayotte**

| <b>Niveau d'alerte</b>      | <b>Définition</b>  |
|-----------------------------|--|
| <b>Vigilance cyclonique</b> | Menace potentielle dans les jours à venir (au-delà de 24 heures) |
| <b>Alerte orange</b>        | Danger dans les 24 heures à venir                                |
| <b>Alerte rouge</b>         | Le danger cyclonique est imminent (dans les heures à venir)      |
| <b>Phase de sauvegarde</b>  | La menace cyclonique est écartée mais des dangers subsistent     |



### 3.3. Vigilance en Nouvelle-Calédonie

La procédure de vigilance météorologique est réalisée selon les principes de la procédure métropolitaine, avec l'émission d'une carte de vigilance en routine le matin et le soir, valable pour 24 heures, avec la particularité que le phénomène déclenchant est mentionné dès le niveau jaune (dans les commentaires). Les bulletins de suivi, diffusés dès le niveau orange, comprennent des conseils de comportement que la population est encouragée à suivre.

Trois paramètres sont couverts par la procédure de vigilance :

- Vent violent
- Fortes pluies – Orages
- Forte houle.

#### Vigilance météorologique

La carte est actualisée au moins 2 fois par jour, à 6h et 16h.

- **Une vigilance absolue s'impose** des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ...
- **Soyez très vigilant**, des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus ...
- **Soyez attentif** si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ...
- **Pas de vigilance particulière.**

- Vent violent**
- Fortes pluies - Orages**
- Forte houle**
- Cyclone**



La vigilance météorologique en Nouvelle-Calédonie est élaborée en collaboration avec le Haut-Commissariat de la République

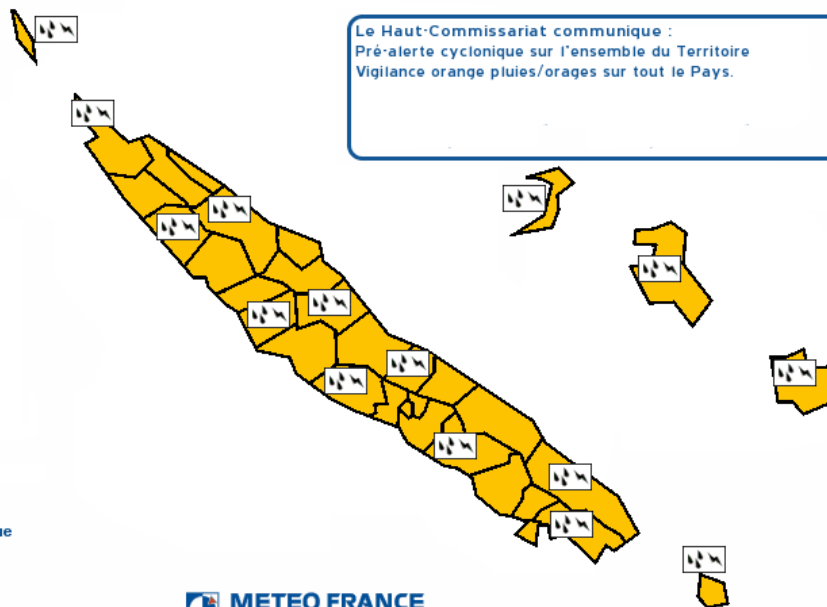
[Vigilance en métropole](#)  
[Vigilance en Europe](#)



Copyright Météo-France

Diffusion : le mercredi 25 mars 2009 à 06h00  
Validité : jusqu'au jeudi 26 mars 2009 à 06h00

Le Haut-Commissariat communique :  
Pré-alerte cyclonique sur l'ensemble du Territoire  
Vigilance orange pluies/orages sur tout le Pays.



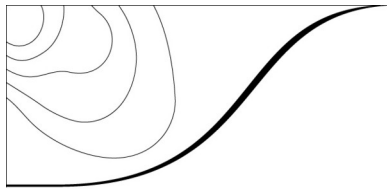
### L'alerte cyclonique

En cas de menace cyclonique, c'est le système des alertes cycloniques (pré-alerte, orange, rouge, grise) qui est utilisé. Entre le déclenchement de la pré-alerte et la levée définitive de l'alerte cyclonique, le système de vigilance est interrompu. Le gouvernement de Nouvelle-Calédonie décide des niveaux d'alerte en s'appuyant sur les recommandations de Météo-France.

Ci dessous les différents niveaux d'alerte

| Niveau d'alerte                 | Définition  |
|---------------------------------|---|
| <b>Pré-alerte cyclonique</b>    | Phénomène cyclonique dans la zone d'alerte de la Nouvelle-Calédonie.  |
| <b>Alerte cyclonique orange</b> | Phénomène cyclonique pouvant toucher la Nouvelle-Calédonie dans les prochaines heures (dans les 18 heures). |
| <b>Alerte cyclonique rouge</b>  | Phénomène cyclonique prévu dans l'immédiat ou en cours (dans les 6 heures).                                 |





**Alerte cyclonique grise**

Le phénomène s'éloigne, mais des dangers persistent.

### 3.4. Vigilance en Polynésie française

Il est précisé en préalable que les alertes cycloniques y sont gérées indépendamment de la vigilance météorologique.

La procédure de vigilance météorologique est réalisée selon les principes de la procédure métropolitaine, avec l'émission d'une carte de vigilance en routine le matin et le soir. Elle comporte deux volets :

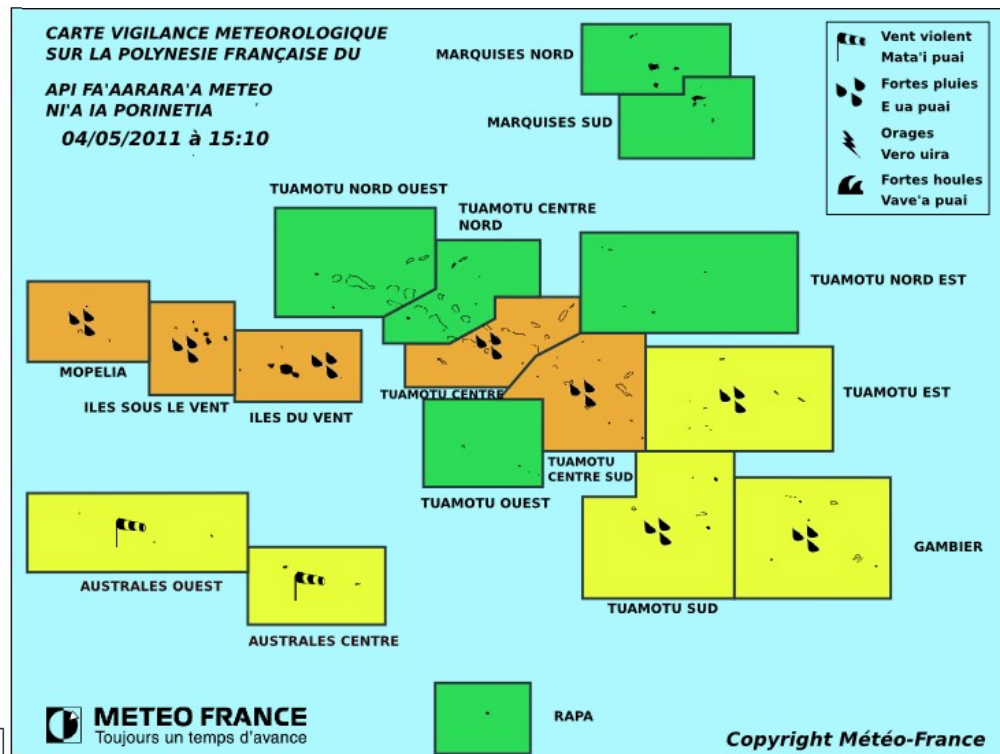
- une carte de vigilance indiquant le niveau de danger météorologique pour les prochaines 24 heures, au moyen de quatre couleurs ; elle est actualisée au minimum deux fois par jour, à 5h00 et 15h00 ;
- des bulletins de suivi dès le niveau orange, qui sont actualisés aussi souvent que nécessaire et qui comprennent des conseils de comportement définis par les pouvoirs publics.

Quatre phénomènes sont pris en compte : vent violent, fortes pluies, orages et fortes houles. Le phénomène prédominant s'affiche dès le niveau jaune (mais sans bulletin de suivi).

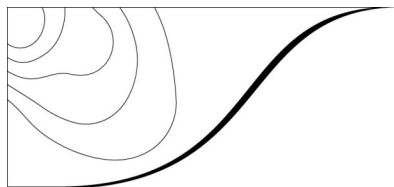
#### Définition des couleurs :

- Vert** Pas de vigilance particulière. Attention, cela n'est pas synonyme de beau temps : il peut y avoir, par exemple, des pluies modérées ou une mer agitée sans que les niveaux de vigilance ne soient atteints.
- Jaune** Soyez attentifs, si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ; des phénomènes habituels dans la région, mais occasionnellement dangereux (ex: temps modérément pluvieux, averses localement fortes, vent soutenu avec rafales) sont en effet prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution météorologique.
- Orange** Soyez très vigilant des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution météorologique et suivez les conseils précisés pour chaque phénomène sur ce site et les consignes particulières éventuellement émises par le Haut-Commissariat.
- Rouge** Une vigilance absolue s'impose; des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution météorologique et conformez vous scrupuleusement aux conseils précisés pour chaque phénomène sur ce site et aux consignes particulières éventuellement émises par le Haut-Commissariat.

#### Phénomènes météorologiques :





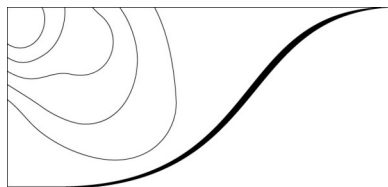


## **L'alerte cyclonique**

Comme précisé précédemment, le système d'alerte cyclonique ne relève pas de la procédure de « Vigilance météorologique ». Le système est basé sur un niveau d'alerte décidé par le Haut-Commissaire, sur proposition de Météo-France, en considérant le seul paramètre vent (vents moyens supérieurs à 100 km/h et rafales supérieures à 150 km/h).

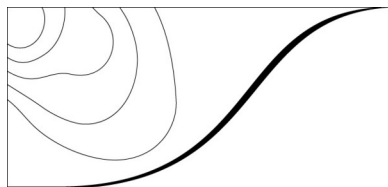
Ci-dessous les différents niveaux d'alerte

| Phases d'alerte                         | Définition  |
|---|---|
| <b>Situation de veille (Vert)</b>       | <b>Pas de menace pour la Polynésie française dans les prochaines 72 heures.</b>   |
| <b>Mise en garde cyclonique (Jaune)</b> | Menace potentielle pour la zone concernée de la Polynésie française dans les prochaines 72 heures.  |
| <b>Pré-alerte cyclonique (Orange)</b>   | La menace cyclonique se précise. Il y a un danger dans un délai inférieur à 48 heures.  |
| <b>Alerte cyclonique (Rouge)</b>        | Le danger cyclonique se confirme et devient imminent (dans les 12 à 18 heures), avec un risque de conditions cycloniques (vents moyens supérieurs à 100 km/h).  |
| <b>Phase de sauvegarde (Violet)</b>     | Des dangers subsistent.<br>Cette phase peut être décidée après le passage de la perturbation cyclonique et la levée de l'alerte rouge, si des dangers indirects subsistent sur la zone : réseau routier impraticable, arbres arrachés, fils électriques à terre, inondations, éboulements, etc. |



#### 4. LISTE DES PRODUITS VIGILANCE OUTRE MER

| Référence des messages | Intitulé du message   |
|------------------------|---|
| CDPV85TFFF             | BULLETIN NIVEAU DE VIGILANCE MARTINIQUE AU FORMAT JSON                    |
| CDPV85TFFR             | BULLETIN NIVEAU DE VIGILANCE GUADELOUPE AU FORMAT JSON                    |
| CDPV85TFFJ             | BULLETIN NIVEAU DE VIGILANCE ST MARTIN/ST BARTH AU FORMAT JSON            |
| CDPV85SOCA             | BULLETIN NIVEAU DE VIGILANCE GUYANE AU FORMAT JSON                        |
| NXFR33 LFVP            | BULLETIN VIGILANCE SAINT PIERRE ET MIQUELON - NOUVEAU FORMAT XML          |
| NXFR33 FMEE            | BULLETIN VIGILANCE REUNION - NOUVEAU FORMAT XML                           |
| NXFR32 FMEE            | BULLETIN VIGILANCE MAYOTTE - NOUVEAU FORMAT XML                           |
| NXFR33 NTAA            | BULLETIN VIGILANCE POLYNESIE FRANCAISE - NOUVEAU FORMAT XML               |
| NXFR33 NWBB            | BULLETIN VIGILANCE NOUVELLE CALEDONIE - NOUVEAU FORMAT XML                |
| PBVB99TFFR             | CARTE + BULLETIN VIGILANCE TOUT PARAMETRE GUADELOUPE                      |
| PBVB99TFFF             | CARTE + BULLETIN VIGILANCE TOUT PARAMETRE MARTINIQUE                      |
| PBVB99SOCA             | CARTE + BULLETIN VIGILANCE TOUT PARAMETRE GUYANE                          |
| PBVB99TFFJ             | CARTE + BULLETIN VIGILANCE TOUT PARAMETRE ILES DU NORD                    |
| PGFE85NTAA             | COMMUNIQUE DE PRESSE AVIS DE PHENOMENES EXCEPTIONNELS POLYNESIE FRANCAISE |
| PGFE89NTAA             | CARTE + BULLETIN DE VIGILANCE TOUT PARAMETRE POLYNESIE FRANCAISE          |
| PGFE95NTAA             | AVIS DE PHENOMENE CYCLONIQUE POLYNESIE FRANCAISE                          |
| PLUI02FMEE             | CARTE + BULLETIN DE VIGILANCE PLUIE REUNION                               |
| HOUL01FMEE             | CARTE + BULLETIN DE VIGILANCE HOULE REUNION                               |
| VENT00FMEE             | CARTE + BULLETIN DE VIGILANCE VENT REUNION                                |
| ORAG01FMEE             | CARTE + BULLETIN DE VIGILANCE ORAGE REUNION                               |
| PLUI03FMEE             | CARTE + BULLETIN DE VIGILANCE PLUIE MAYOTTE                               |
| HOUL02FMEE             | CARTE + BULLETIN DE VIGILANCE HOULE MAYOTTE                               |
| VENT01FMEE             | CARTE + BULLETIN DE VIGILANCE VENT MAYOTTE                                |
| ORAG02FMEE             | CARTE + BULLETIN DE VIGILANCE ORAGE MAYOTTE                               |
| VIGI00NWBB             | CARTE DE VIGILANCE NOUVELLE CALEDONIE                                     |
| WONC10NWBB             | BULLETIN DE VIGILANCE VENT NOUVELLE CALEDONIE                             |
| WONC11NWBB             | BULLETIN DE VIGILANCE PLUIE NOUVELLE CALEDONIE                            |
| WONC12NWBB             | BULLETIN DE VIGILANCE HOULE NOUVELLE CALEDONIE                            |
| WHNC01NWBB             | AVIS MARITIME/INONDATIONS _ NOUVELLE CALEDONIE                            |
| WWXX40LFPW             | BULLETIN SYNTHESE CYCLONE SCYM  |
| WXFP01LFVP             | PHENOMENE EXCEPTIONNEL ST PIERRE MIQUELON                                 |



## **5. COMPLEMENT AUX BULLETINS DE VIGILANCE**

En complément des messages de vigilance outre-mer, on fournit des bulletins sur le suivi des cyclones pour la Réunion, la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie. S'agissant des Antilles ce complément est sans objet, la vigilance météorologique couvrant totalement le risque cyclonique.

Enfin, on fournit également le bulletin de suivi des phénomènes exceptionnels de Saint-Pierre-et-Miquelon.

| <b>Référence des messages</b> | <b>Intitulé du message</b>                         |
|-------------------------------|--|
| WXFP01LFVP                    | PHENOMENE EXCEPTIONNEL ST PIERRE MIQUELON          |
| WWXX40LFPW                    | BULLETIN SYNTHESE CYCLONE                          |
| WHNC01NWBB                    | BULLETIN D'ALERTE CYCLONIQUE EN NOUVELLE-CALEDONIE |
| PGFE95NTAA                    | BULLETIN D'ALERTE CYCLONIQUE POLYNESIE FRANCAISE   |
| WTIO31FMEE                    | BULLETIN D'ALERTE CYCLONIQUE REUNION               |

## **6. RÉCUPÉRATION/EXPLOITATION DES PRODUITS**

Le fichier zippé contenant l'ensemble de l'information vigilance est disponible à l'adresse :

[http://vigilance.meteofrance.com/data/vigilance\\_OM.zip](http://vigilance.meteofrance.com/data/vigilance_OM.zip)

Il est mis à jour toutes les minutes.

Il est accompagné du fichier : [http://vigilance.meteofrance.com/data/vigilance\\_OM\\_controle.txt](http://vigilance.meteofrance.com/data/vigilance_OM_controle.txt)

Ce fichier contient 2 lignes:

- La 1<sup>ère</sup> ligne avec la date/heure de mise à jour du ZIP
- la 2<sup>ème</sup> ligne où la 1<sup>ère</sup> chaîne de caractère est un checksum. Ce checksum varie chaque fois que le contenu du nouveau ZIP a évolué par rapport au précédent.

En pratique, l'usager est invité à ne télécharger que ce petit fichier à haute fréquence et à faire le petit test suivant:

- si  $\text{checksum}(t) \neq \text{checksum}(t - 1\text{min})$  alors  $\text{ZIP}(t) \neq \text{ZIP}(t - 1\text{min})$ , alors télécharger le fichier vigilance car il y a une information nouvelle (au moins 1 des fichiers du ZIP est différent)
- sinon, ne pas télécharger le ZIP.

## **7. CONTACT TECHNIQUE**

Pour toute question relative à la mise en place ou la demande de renouvellement de la licence de diffusion d'informations de vigilance météorologique, le Licencié peut contacter, en horaires de bureau, l'équipe en charge de cette activité à l'adresse : [services\\_accompagnement\\_clients@meteo.fr](mailto:services_accompagnement_clients@meteo.fr)